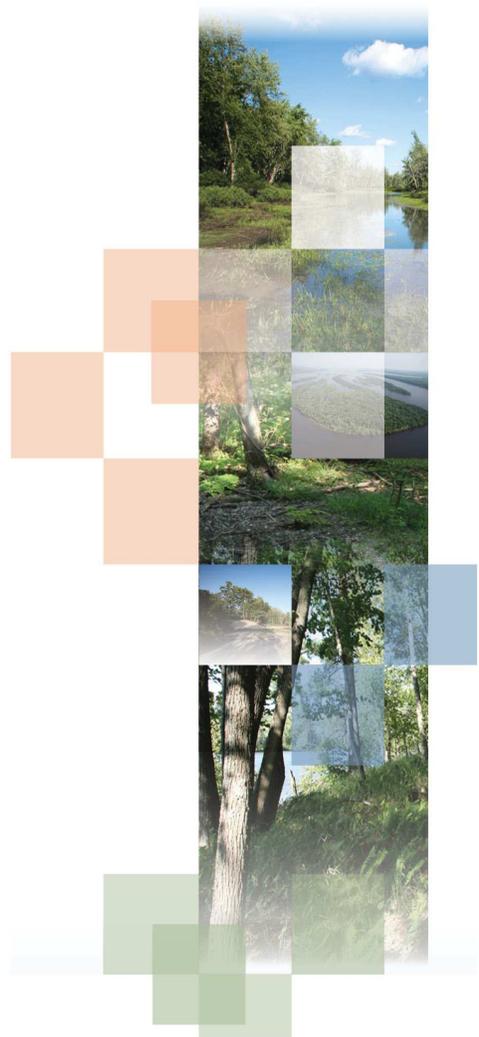


Les aires protégées au Québec :

Un héritage pour la vie

Réserve écologique de la Chênaie-des-Îles-Finlay

PLAN DE CONSERVATION



Québec 

Avertissement

Le présent plan de conservation a été mis à jour, en mars 2022, aux seules fins d'ajuster les références à certaines dispositions législatives, à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions (2021, chapitre 1) et du Règlement concernant certaines mesures transitoires et nécessaires à l'application de la Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions (décret numéro 198-2022 du 23 février 2022).

Référence à citer

Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction des aires protégées. Réserve écologique de la Chênaie-des-Îles-Finlay. Plan de conservation. Mars 2022. 7 pages.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. Toponyme officiel	1
2. Plan et description.....	1
2.1. Situation géographique, limites et dimensions.....	1
2.2. Portrait écologique	1
2.2.1. Éléments représentatifs.....	1
2.2.2. Éléments remarquables	4
2.3. Occupation et usages du territoire.....	4
3. Statut de protection	4
4. Régime des activités établi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.....	5
5. Rôle du ministre	5
6. Bibliographie	5
Annexe.....	7

Introduction

Le statut de réserve écologique donné aux îles Finlay vient assurer d'une manière permanente la protection de la diversité biologique d'un territoire composé de marais et de marécages bien conservés, de riches peuplements forestiers et de plages de sable exondées constituant des habitats fauniques rares. On y retrouve six espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, de nombreux indices de la présence d'espèces de tortues, de nombreuses espèces d'amphibiens et d'oiseaux.

1. Toponyme officiel

La réserve écologique de la Chênaie-des-Îles-Finlay : ce nom fait référence à la présence sur ces îles d'une chênaie de chêne à gros fruits, un groupement forestier extrêmement rare au Québec.

2. Plan et description

2.1. Situation géographique, limites et dimensions

La réserve écologique de la Chênaie-des-Îles-Finlay est située sur le territoire de la municipalité de Waltham, municipalité régionale de comté de Pontiac, dans la région administrative de l'Outaouais, et comprend les parties des îles Finlay dans la rivière des Outaouais supérieures à la cote d'altitude 106,68 mètres. Ce territoire est désigné comme étant des parties des îles 52 et 54 en référence au cadastre du canton de Waltham, circonscription foncière de Pontiac. En référence à l'arpentage primitif, ce territoire fait partie des îles de la Rivière-des-Outaouais en front du canton de Waltham.

Ce territoire couvre dans son ensemble environ 94 hectares. Il est localisé au plan préparé le 27 juillet 2006 par l'arpenteur-géomètre Denis Fiset (minute 548); ce document se retrouve en annexe.

2.2. Portrait écologique

La réserve écologique fait partie de la région naturelle de la Plaine d'Ottawa au sein de la province naturelle des Basses-terres du Saint-Laurent.

2.2.1. Éléments représentatifs

Climat : Le territoire de la réserve écologique s'inscrit à l'intérieur du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme. Il se caractérise par un climat de type modéré avec un régime de

précipitation subhumide et une saison de croissance longue. En moyenne, la température oscille annuellement autour de 4,5 °C avec des précipitations annuelles de l'ordre de 1 065 millimètres alors que la saison de croissance s'étend sur environ 201 jours.

Géologie : Le socle rocheux des îles Finlay est formé de roches ordoviciennes : calcaire, dolomie, mudrock et grès. Le socle rocheux n'exerce cependant aucune influence sur les sols et la végétation puisqu'il est couvert de dépôts quaternaires d'origine fluviale : sable, gravier et argile. Sur l'île située la plus au sud (île 54), ces dépôts auraient été remaniés par le vent pour former un dépôt éolien qui a par la suite été colonisé par la végétation.

Archéologie : Le territoire des îles Finlay n'a fait l'objet d'aucune intervention archéologique en date de janvier 2007. Toutefois, il est possible d'établir sommairement que le potentiel archéologique des îles Finlay est grand, puisque la rivière des Outaouais constitue une importante voie navigable qui a permis à des générations d'Amérindiens de voyager dans l'axe est-ouest. Ainsi, des recherches archéologiques effectuées dans les dernières années ont démontré le grand potentiel de la zone de l'île aux Allumettes, située un peu plus à l'ouest des îles Finlay. De plus, les sites archéologiques susceptibles d'être découverts dans cette zone vont s'avérer très fragiles, puisqu'ils seront généralement situés près de la surface du sol. Ainsi, toute perturbation du sol pourrait entraîner la destruction partielle ou totale des sites archéologiques. La réserve écologique contribuera donc à assurer leur préservation.

Couvert végétal : En périphérie des marais des îles Finlay, sur des sols soumis aux inondations saisonnières, c'est l'érablière argentée qui prédomine. Le frêne de Pennsylvanie (*Fraxinus pennsylvanica*), le frêne noir (*Fraxinus nigra*), le chêne à gros fruits (*Quercus macrocarpa*) et l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*) sont fréquents dans ces groupements forestiers tandis que la strate herbacée est constituée exclusivement d'onoclée sensible (*Onoclea sensibilis*).

En s'élevant légèrement sur la pente, sur les stations qui sont exemptées par les crues annuelles, l'érablière argentée laisse la place aux chênaies à chêne rouge. Ce dernier groupement forestier est d'ailleurs celui qui domine largement, occupant plus du trois quarts des îles Finlay.

Sur les parties des îles Finlay les plus élevées, se retrouve la chênaie de chêne à gros fruits. Les principales essences compagnes au sein de cette chênaie sont l'érable argenté (*Acer saccharinum*), le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*), le frêne noir (*Fraxinus nigra*), le noyer cendré (*Juglans cinerea*) et le tilleul (*Tilia americana*).

Enfin, les pinèdes occupent les terrains les mieux drainés colonisant entre autres le dépôt éolien. Ces peuplements se situent sur l'île des Îles Finlay située la plus au sud (île 54). Le pin blanc (*Pinus strobus*), le pin rouge (*Pinus resinosa*) et le pin gris (*Pinus banksiana*) sont les espèces arborescentes dominantes de ces groupements forestiers résineux auxquels se joignent diverses autres espèces pionnières.

Faune : Différentes espèces d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères ont été observées lors d'inventaires réalisés sur le territoire des îles Finlay.

Les amphibiens : Les inventaires effectués ont permis de confirmer la reproduction de la rainette crucifère, de la grenouille léopard et de la grenouille verte. Ces observations ont aussi permis de noter la présence du ouaouaron, de la salamandre à points bleus, du crapaud d'Amérique et de la rainette versicolore.

Les oiseaux : Un total de 44 espèces d'oiseaux ont été observées sur les îles Finlay lors des inventaires conduits. On y a entre autres observé : le grand héron, la bernache du Canada, le canard branchu, le canard noir, la petite buse, la buse à queue rousse, le chevalier grivelé, le grand-duc d'Amérique, le colibri à gorge rubis, le martin-pêcheur d'Amérique, le pic maculé, le pic mineur, le pic chevelu, le pic flamboyant, le pioui de l'Est, le moucherolle tchébec, le tyran huppé, le tyran tritri, le viréo à gorge jaune, le viréo mélodieux, le viréo aux yeux rouges, le geai bleu, la corneille d'Amérique, la mésange à tête noire, la sittelle à poitrine rousse, la sittelle à poitrine blanche, la grive fauve, le merle d'Amérique, le jaseur d'Amérique, la paruline jaune, la paruline à croupion jaune, la paruline à gorge orangée, la paruline des pins, la paruline noir et blanc, la paruline flamboyante, la paruline des ruisseaux, le bruant familier, le bruant chanteur, le cardinal à poitrine rose, le carouge à épauettes, le quiscale bronzé, le vacher à tête brune, l'oriole de Baltimore et le chardonneret jaune.

Les reptiles : Lors des visites d'études réalisées, aucune tortue ou couleuvre n'a pu être observée, même s'il a été relevé un bon nombre de matériaux reposant sur le sol où des couleuvres auraient pu s'y trouver. Cependant, la ponte de tortues a pu être confirmée grâce à l'observation de cinq nids prédatés sur la dune de l'île sud.

Les mammifères : Lors des inventaires, l'écureuil roux, le castor, le rat musqué et le cerf de Virginie ont été vus. Des traces de cerf de Virginie, de rat musqué, de raton laveur et d'ours noir et des fèces d'ours noir, de raton laveur et de cerf de Virginie ont été notées. Cela confirme la présence d'au moins six espèces de mammifères, sans compter les quatre espèces de micromammifères observées, soit : la grande musaraigne, la musaraigne cendrée, la souris sauteuse des champs et la souris à pattes blanches.

2.2.2. Éléments remarquables

Au moins cinq espèces floristiques menacées ou vulnérables, et susceptibles d'être ainsi désignées, ont été recensées jusqu'à maintenant sur les îles Finlay à savoir : le chêne blanc (*Quercus alba*), l'HUDSONIE tomenteuse (*Hudsonia tomentosa*), le *Cyperus lupulinus subsp. macilentus*, le *Sporobolus cryptandrus* et le *Polygonella articulata*. Toutes ces plantes ont été observées sur le dépôt éolien de dune sur l'île située la plus au sud. L'habitat d'une sixième plante appartenant au groupe des espèces menacées ou vulnérables, *Gratiola aurea*, a également été signalé sur les plages exondées des deux îles Finlay.

Les îles Finlay présentent un potentiel faunique élevé en ce qui a trait à deux espèces de tortues, soit la tortue molle à épine (*Apalone spinifera*), laquelle est désignée menacée, et la tortue géographique (*Graptemys geographica*) figurant sur la liste des espèces fauniques susceptibles d'être menacées ou vulnérables. La présence de cette dernière sur les îles a d'ailleurs été rapportée au cours des années 1990.

2.3. Occupation et usages du territoire

Le territoire est de propriété publique. Aucun droit n'est consenti sur le territoire de la réserve écologique.

3. Statut de protection

La réserve écologique permettra de conserver d'une façon intégrale et permanente un échantillon représentatif des grandes îles de sable caractéristiques de la rivière des Outaouais.

4. Régime des activités établi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel

Les activités pouvant être exercées à l'intérieur de la réserve écologique sont principalement régies par les articles 51 et 52 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01). Ces articles stipulent qu'il est interdit à quiconque de se trouver dans une réserve écologique et que la réalisation de toute activité y est interdite, sauf pour un fonctionnaire autorisé à faire des inspections ou des enquêtes en vertu de cette loi ou pour un agent de protection de la faune afin d'y exercer les activités nécessaires à ses fonctions. Il en est de même de la personne qui, avec l'autorisation du ministre, se trouve dans une réserve écologique dans le but d'y réaliser une activité éducative, de recherche scientifique ou liée à la saine gestion de la réserve.

5. Rôle du ministre

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est responsable de l'application de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel; il est ainsi responsable de la gestion des réserves écologiques constituées en vertu de cette loi. Il assure donc le contrôle et le suivi des mesures prévues par cette loi. De plus, le ministre détient l'autorité sur ces terres qui font partie du domaine de l'État.

6. Bibliographie

BONIN, J. 1990. Rapport d'inventaire des tortues dans les projets de réserves écologiques Îles-Finlay et Grand-Marais en juillet 1990. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement, Direction de la conservation et du patrimoine écologique. 21 p.

DAIGLE, C. 1992. Distribution et abondance de la tortue géographique sur le tronçon Aylmer-Fort William de la rivière des Outaouais. Gouvernement du Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de gestion des espèces et des habitats. 24 p.

DAIGLE, C., DESROSIERS, A. et J. BONIN. 1994. Distribution and abundance of common map turtles, *Graptemys geographica*, in the Ottawa River, Quebec. *Can. Field-Nat.* 108:84-86.

FRENETTE, J. 1988. Le pays des ANICENABE. La revendication territoriale globale de la nation algonquine. Conseil de bande de la réserve algonquine de Maniwaki. 338 p.

GAGNON, D., NANTEL, P. et N. LAVOIE. 1994. Étude écologique pour valider le projet de réserve écologique des Îles-Finlay de la rivière des Outaouais. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable. 52 p.

GERARDIN, V. et D. McKENNEY. 2001. Une classification climatique du Québec à partir de modèles de distribution spatiale de données climatiques mensuelles : vers une définition des bioclimats du Québec. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable. Contribution du service de la cartographie écologique n° 60. 40 p

ST-HILAIRE, D. et A. GIROUX, 2005. Inventaires fauniques à la réserve projetée des Îles Finlay, MRC de Pontiac, canton de Waltham, en 2005. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de l'Outaouais, Gatineau. 28 p.

